

## APPENDICE NO 2

des affaires, qui ne peuvent pas être suffisamment modérées par les connaissances et la décision humaines. Les facteurs principaux dans les fluctuations commerciales, comme nous l'avons démontré, peuvent être mesurés avec beaucoup de précision et sont bien plus sujets au contrôle de l'homme qu'il ne le semblait possible dans le passé. L'argent est le facteur dominant parmi ceux-ci. Mais l'argent ne peut pas être contrôlé comme il le devrait, jusqu'à ce que nous connaissions mieux les moyens précis, par lesquels il aide et entrave tous les procédés de la production et de la distribution. Dans le volume actuel, nous n'avons guère fait plus qu'analyser ces particularités de l'économie fiduciaire établie, dont il faut tenir compte avant qu'il soit possible pour n'importe qui de découvrir comment assurer le fonctionnement du mécanisme. Même cette analyse incomplète, nous l'espérons, peut dans une certaine mesure stimuler les autres à s'aventurer dans les complexités de ce problème."

C'est tout ce que j'ai à dire aujourd'hui concernant le problème monétaire, lequel, à mon sens, est l'un des problèmes centraux de l'économique, s'il n'en est pas le plus important à l'heure actuelle.

Il existe un problème connexe qui se rapporte plus particulièrement aux opérations bancaires, et qui, je crois, harcèle tout le monde actuellement, au Canada et aux Etats-Unis. Il y a la question du contrôle sur le crédit. Le livre, par le juge Brandeis, que j'ai mentionné l'autre jour, expose la manière selon laquelle un très petit nombre d'Américains ont acquis la main-mise sur les ressources financières de ce pays. Il traite aussi des diverses conséquences malheureuses qui découlent de cette main-mise. Elle n'est pas seulement une menace à l'industrie, à la liberté politique et à la démocratie, mais comme le dit cet homme, elle s'écarte réellement du point de vue de l'efficacité. Toute la question de l'enjambement des administrations y est en jeu. D'après les observations que j'ai faites des conditions au Canada au cours des quinze dernières années, je suis convaincu que nous approchons rapidement de la situation exposée dans ce livre.

Le PRÉSIDENT: Je doute que le juge Brandeis soit un économiste compétent. Je ne sache pas qu'il serait considéré comme une autorité. Je pense que si vous analysez ce livre, vous le placerez plutôt dans la catégorie d'un ouvrage sociologique ou politique.

M. SHAW: N'est-ce pas un fait que Brandeis était avoué lors de la commission Armstrong qui a fait enquête sur l'enjambement des administrations.

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'il était avocat.

M. SHAW: Je pense que c'est comme résultat de cette enquête qu'il a écrit son livre. Si mon souvenir est exact, les faits et les chiffres sont tous exposés dans le livre, et il m'a semblé que ses conclusions étaient éminemment justifiées.

M. GOOD: Ce livre-ci traite du problème financier à un point de vue différent que celui de l'autre livre dont je vous ai cité des passages. Il est bien plus précis et si vous préférez le mot "politique". On a demandé au juge Brandeis de siéger. Il a fait des recherches sur un certain nombre de cas précis aux Etats-Unis, et dans son livre il a exprimé très fortement son opinion au sujet des dangers que comporte cette situation. Je veux simplement soumettre au comité que nous avons, probablement sans nous en rendre compte, été entraînés passablement dans la même situation au Canada, et que si nous ne reconnaissons pas cette situation, nous pouvons être atteints des mêmes maux qu'aux Etats-Unis. Je crois que nous avons souffert de ces maux. Comme je l'ai déclaré hier, je suis d'avis que le système du contrôle centralisé sur les finances, surtout en ce qui a trait à la distribution des prêts, est complètement injuste et inefficace. Je crois qu'il n'y a pas de banquier, surtout en Europe, qui dira que le système